

|   |            |   |
|---|------------|---|
| <b>COMMUNE DE MONTSOREAU</b><br><b>DOMAINE : Administration générale</b><br><b>Conseil Municipal du 14 janvier 2019</b> | <h1>1</h1> | <input type="checkbox"/> Compte-rendu<br><input type="checkbox"/> Délibération<br><input checked="" type="checkbox"/> Information |
|---|------------|---|

### **Création de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**

Les évolutions réglementaires induites par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » ont substitué le dispositif de l'AVAP à celui des ZPPAUP. En octobre 2013, le conseil municipal a prescrit la mise à l'étude d'une AVAP en remplacement de la ZPPAUP existante depuis 2004. Le dispositif de l'AVAP assure la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans toutes ses composantes, associés à la dimension « développement durable » (économie d'espace, économies d'énergies, matériaux, savoir-faire). Une commission locale de l'AVAP a alors été mise en place afin de suivre et valider toutes les étapes de la procédure et de s'assurer de la mise en œuvre des règles applicables dans le périmètre de l'AVAP.

Les différentes étapes de la procédure ayant été effectuées, le Préfet du Département de Maine-et-Loire ayant donné son accord, le conseil municipal approuve la création d'une AVAP valant Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur la commune. Ce nouveau règlement se substitue à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

### **Aménagement de la Place des Diligences et de ses principaux accès**

Une présentation de la première esquisse relative à l'aménagement de la Place des Diligences et de ses principaux accès est présentée au Conseil Municipal. Cette première esquisse a été réalisée afin de définir les enjeux du projet, un premier chiffrage financier et de pouvoir établir les dossiers de demandes de subventions en conséquence. Le document présenté est le premier rendu du groupement retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet, l'Agence Le Vôte Paysage Urbanisme – Hélène Charron Architecture – Urbaterra. Les travaux sont estimés à 1 155 000 € HT. Le Conseil municipal sollicite des subventions les plus élevées possibles auprès de l'État, la Région des Pays de la Loire et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

### **Plan de Prévention des Risques (PPR) Naturels Prévisibles Inondation liés aux crues de la Loire dans le Val d'Authion**

Le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation liés aux crues de la Loire dans le Val d'Authion a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du lundi 24 septembre 2018 au mercredi 7 novembre 2018 dans les 24 communes incluses dans son périmètre. Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête a été adressée en mairie. Ce document est mis à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Au cours de l'enquête, ont été recueillis 71 avis et observations dont une de la commune de Montsoreau concernant la couverture de la piscine du camping. L'observation formulée nécessite une étude complémentaire. La commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de révision du PPR Inondation liés aux crues de la Loire dans le Val d'Authion.

**La Modification simplifiée n°2 du PLU de Montsoreau** portant sur l'autorisation exceptionnelle d'extensions limitées et d'annexes de taille réduite dans les espaces verts protégés est entrée en vigueur le 19 décembre 2018.

**Population de Montsoreau au 1er janvier 2019** = 449 habitants

### **Label Petite Cité de Caractère**

Suite à la visite du 20 avril 2018 : avis favorable à la conservation du statut de commune homologuée. Extrait du compte-rendu : *La commission a été sensible à l'évolution positive de votre commune depuis sa dernière visite de contrôle, avec la découverte d'une équipe volontaire et très motivée. Elle vous encourage donc à poursuivre cet effort sur l'ensemble des projets à venir. Nous vous remercions pour l'accueil que vous avez réservé aux membres de notre commission.*

### **Label Village fleuri**

Suite à la visite du 27 juin 2018 : maintien de la 3ème fleur avec les encouragements du jury.